

279

C. 163-3

COMMISSION chargée d'examiner la proposition de la loi de MM. Biré et Halgan ayant pour objet d'appliquer à la fixation des dunes la loi du 4 avril 1882 sur la restauration des terrains en montagne (N° 103, session ordinaire 1890, et 19, session extraordinaire 1891).

Nommée le 12 novembre 1891.

ORDRE DU JOUR

MM.

1^{er} BUREAU : PEAUDECERF.

2^e — FAYE.

3^e — LOURTIES. *Secrétaire*

4^e — PAZAT.

5^e — HAULON.

6^e — ALFRED BIRÉ.

7^e — JEAN DUPUY.

8^e — MARCEL BARTHE. *Président*

9^e — BENOIST.



1
Commission relative à la fixation des Dimes

La Commission se réunit le 13^e 9^{bre} à
9 h 1/2

M. Parthe est nommé président; M. Louvet
Secrétaire.

L'audition des opinions émises dans le bureau
est renvoyé à une prochaine séance.

La séance est levée à 10 h 3/4

Le secrétaire

J. Louvet

Le président

Maurice Parthe